



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

étudiants

Question écrite n° 84224

Texte de la question

M. Franck Gilard appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'exonération des droits d'inscription à l'université pour les étudiants boursiers. Même si cette mesure était attendue des familles modestes et est logique, il n'en reste pas moins qu'elle représente une perte importante de recettes pour certaines universités de taille moyenne ou petite. Il souhaite savoir s'il est envisagé de mettre en place des mesures particulières pour compenser les pertes financières des établissements.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire fortement contraint, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche tient compte de l'évolution des ressources des universités, liée à l'accueil d'étudiants boursiers dans les établissements, en compensant à celles-ci l'exonération des droits d'inscription des étudiants boursiers sur critères sociaux. Au total, 114 M€ ont été alloués aux établissements d'enseignement supérieur en 2015 au titre de la compensation de l'exonération des droits d'inscriptions des étudiants. La loi de finances pour 2016 prévoit la poursuite de la réforme visant à compenser intégralement l'exonération des droits d'inscription des étudiants boursiers sur critères sociaux dans les établissements d'ici à 2017. Cette compensation sera à cette date entièrement effectuée en fonction du nombre réel d'inscriptions constaté dans les établissements. Par ailleurs, en 2016, une dotation complémentaire est prévue pour les universités, comme en 2015, au titre de la compensation des droits de scolarité dont sont exonérés les enseignants stagiaires inscrits dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). L'ensemble de ces moyens est intégré dans la notification initiale 2016 adressée aux établissements en fin d'année 2015.

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84224

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5118

Réponse publiée au JO le : [31 mai 2016](#), page 4711